



GÉOGRAPHIE
NIVEAU SUPÉRIEUR ET NIVEAU MOYEN
ÉPREUVE 2 - LIVRET DE DOCUMENTATION

Mardi 18 mai 2004 (matin)

INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS

- N'ouvrez pas ce livret de documentation avant d'y être autorisé.
- Utilisez les documents comme le demandent les questions de l'épreuve 2.

C11. Cartographie topographique

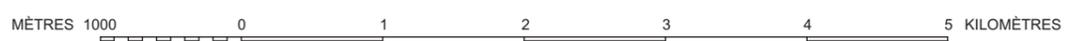
L'extrait de carte et la photo montrent une zone autour de Kingscote sur l'île des Kangourous. L'île est située juste au large de la côte de l'Australie méridionale.



LÉGENDE DE LA CARTE

Zone construite ; parcs, aires de loisirs.		Balise topographique ; cote de niveau.	
Route, pavée, deux voies ou plus ; repère de route nationale.		Rocher, découvert ou affleurant ; récif.	
Route, pavée, voie unique.		Lac, pérenne ; cours d'eau.	
Route, sans revêtement, deux voies ou plus ; pont.		Lac, intermittent ; zone inondable.	
Route, sans revêtement, voie unique ; barrière ; grille à bestiaux.		Lac, principalement sec ; terres occasionnellement inondées.	
Voie carrossable.		Barrage ou point d'eau sur un cours d'eau ; réservoir ou petit barrage.	
Voie ferrée, voies multiples ; gare ; voie d'évitement.		Courbes de relief ; courbes de dépression.	
Voie ferrée, voie unique ; tranchée ; remblai.		Sable ; récifs sablonneaux.	
Limite administrative.		Falaise ; escarpement ou petite falaise.	
Bâtiment ; bureau de poste ; poste de police ; école.		Pineraie ; verger ou vignoble.	
Hôpital ; église ; mine ; moulin à vent.		Brise-vent.	
Clôture ; carrière.		Arbres et broussailles*, éparpillés.	
Ligne de transport d'électricité ; digue ou berge.		Arbres et broussailles*, moyens, denses.	

ÉCHELLE 1:50 000



ÈQUIDISTANCE DES COURBES DE NIVEAU : 10 MÈTRES

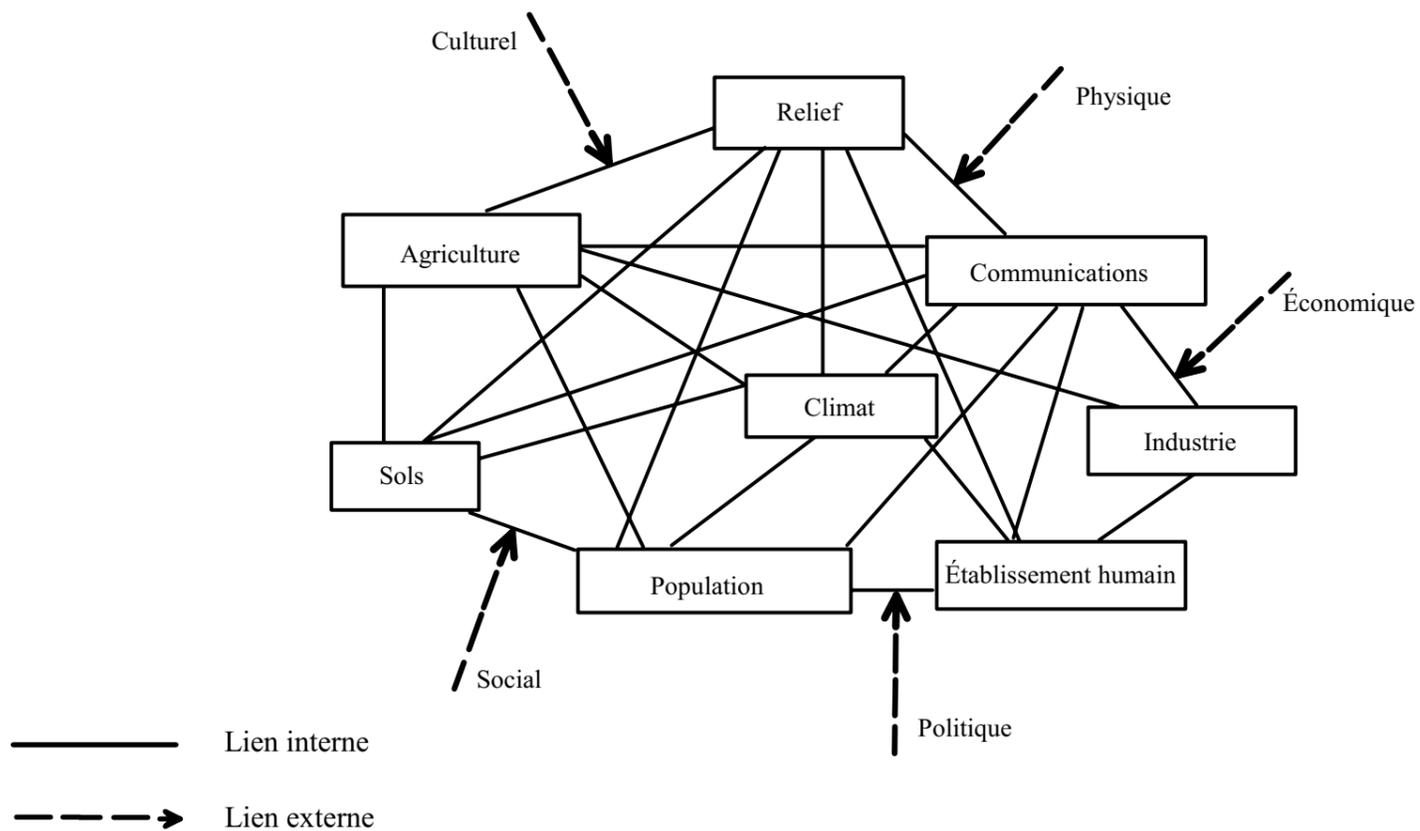
[Source: Department for Environment and Heritage, Australian Government]



B7. Problèmes régionaux contemporains

(b) Question structurée

Le diagramme suivant tente de définir une région.

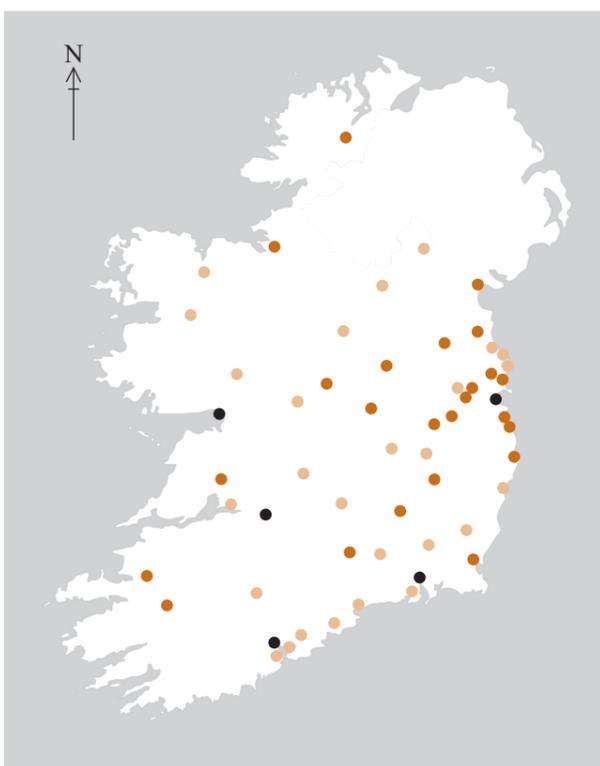


B8. Établissements humains

(b) Question structurée

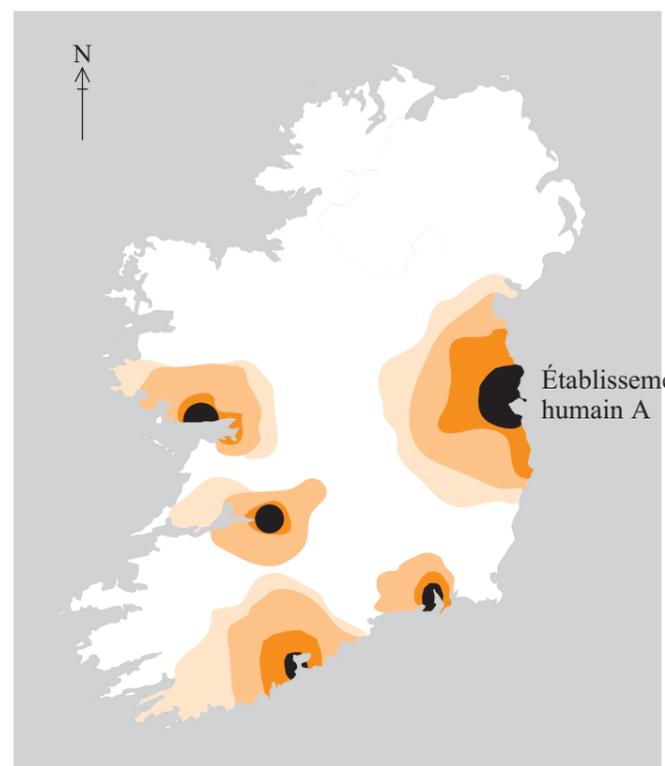
Ces deux cartes représentent des établissements humains. La carte 1 illustre la distribution des établissements humains de trois tailles différentes. La carte 2 indique les zones urbaines des agglomérations ayant une population supérieure à 40 000 habitants.

Carte 1



Distribution des établissements humains

Carte 2



Zones urbaines (plus la couleur est foncée, plus la densité est forte)

- Légende**
- Agglomération de 40 000 habitants et plus
 - Agglomération de 10 000 à 39 999 habitants
 - Agglomération de 5 000 à 9 999 habitants

0 50 100 150 200 KILOMÈTRES
 ÉCHELLE 1:5 000 000

[Source : www.irishspatialstrategy.com]